

Animations Été

du 9 juillet
au 2 septembre



Colmar agglomération propose, durant les vacances scolaires d'été, du 9 juillet au 2 septembre 2018, un grand choix d'activités sportives et culturelles en direction des **jeunes nés entre le 1er janvier 2000 et le 31 décembre 2013.**

COMMENT M'INSCRIRE ?

1. Je procède d'abord à une pré-inscription (sans obligation d'inscription).
2. Je participe au tirage au sort informatisé de l'ordre de passage (toutes les familles pré-inscrites sont tirées au sort).
3. Je reçois par courrier mon ordre de passage et la brochure des activités proposées.
4. Je consulte la brochure avant les inscriptions.
5. J'inscris mon enfant aux «Animations Été 2018».



Renseignements :

Mairie de Colmar

1 place de la Mairie BP 50568 | 68021 Colmar Cedex

Direction des sports

Tél. 03 89 20 67 93

EXPLICATIONS SUR ...

1. La pré-inscription (enregistrement des coordonnées des familles) :

Elle permet l'attribution, suite à un tirage au sort, d'un horaire de passage pour les premières journées d'inscriptions. Il est rappelé que la pré-inscription n'engage en rien la famille à se présenter à ces journées d'inscriptions.

La pré-inscription est à effectuer via le site Internet de Colmar agglomération : www.agglo-colmar.fr

Il est également possible de se pré-inscrire directement en mairie. Dans ce cas, les familles domiciliées dans les communes indiquées ci-dessous procéderont à leur pré-inscription dans leur mairie respective :

Andolsheim, Bischwihr, Colmar, Fortschwihr, Herrlisheim-près-Colmar, Horbourg-Wihr, Housen, Ingersheim, Jepsheim, Muntzenheim, Niedermorschwihr, Porte du Ried, Sainte-Croix-en-Plaine, Sundhoffen, Turckheim, Walbach, Wettolsheim, Wickerschwihr, Wintzenheim, Zimmerbach

Les familles ne résidant pas dans les communes citées ci-dessus devront procéder à leur pré-inscription directement en Mairie de Colmar (Direction des sports - 2^e étage de l'Hôtel de Ville - ancien bâtiment - bureau n° 815)

Les pré-inscriptions devront être enregistrées du 5 février au 27 avril.

2. Le tirage au sort de l'ordre de passage :

Il est effectué par informatique mi-mai 2018, en présence d'un huissier de justice.

Toutes les familles pré-inscrites seront tirées au sort et obtiendront un numéro de passage aux inscriptions.

3. Le courrier :

A l'issue du tirage au sort, un courrier indiquant l'heure de passage aux inscriptions est transmis directement au domicile de toutes les familles pré-inscrites. La brochure des activités proposées dans le cadre des « Animations Été 2018 » sera également jointe à ce courrier.

4. La brochure :

Toutes les informations utiles et nécessaires concernant les activités y figurent.

5. Les inscriptions :

► à la Maison des Associations, 6 route d'Ingersheim à Colmar :

les mardi 5, mercredi 6, jeudi 7 et vendredi 8 juin 2018 de 17h00 à 20h30 et le samedi 9 juin 2018 de 9h00 à 20h00.

Ces journées seront **strictement réservées aux familles qui auront préalablement effectué une pré-inscription**. Les inscriptions seront enregistrées uniquement sur présentation du récépissé de tirage au sort.

► à la Mairie de Colmar, Direction des sports Ancien bâtiment - 2^e étage - bureau n° 815 :

- le mercredi 13 juin 2018 de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 **pour toutes les familles** (pré-inscrites ou non).
- à partir du lundi 18 juin 2018 jusqu'au jeudi 30 août 2018, du lundi au jeudi, de 8h30 à 11h00 et de 14h30 à 17h00.

ATTENTION, pas d'inscription les vendredis.